



# PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- 1. LOCATION.** La location est faite à titre strictement personnel. Le locataire ne pourra en aucun cas, sous-louer ni céder ses droits à la présente convention sans consentement express de la direction du PRL Rêve de îles.
- 2. VALIDITÉ.** La location est valable seulement lorsqu'elle aura été confirmée par la direction du Rêve des îles.
- 3.** Le contrat de location avec le détail du calcul du solde est à présenter à votre arrivée, frais de dossier 15 €.
- 4. DISPONIBILITÉ DES LOGEMENTS.** Le mobil-home sera disponible lors de votre arrivée à partir de 14 h 00 et la réception sera ouverte jusqu'à 20 heures pour vous accueillir.
- 5. RESTITUTION DES LOGEMENTS.** Le mobil-home devra être disponible le jour de votre départ à partir de 10 h 30. Aucune dérogation ne sera accordée.
- 6. RETARD A L'ARRIVÉE.** En cas de retard non justifié de plus de 48 heures, le mobil-home sera attribué à un autre client et les arrhes ne seront pas remboursées.
- 7. REGLEMENT INTÉRIEUR.** Durant son séjour, le locataire s'engage à respecter le règlement intérieur du PRL qu'il devra signer.
- 8.** La location du mobil-home est acceptée au tarif forfaitaire stipulé en rubrique Tarifs pour la période choisie.
- 9. ACCÈS HANDICAPÉS.** le mobil-home n'est pas accessible aux handicapés mais nous tenons néanmoins une rampe "handicapés" à votre disposition en cas de besoin.
- 10. EQUIPEMENT DES LOGEMENTS.**  
Superficie d'un mobil-home de 4 personnes : 20 m<sup>2</sup>. - superficie d'un mobil-home de 6 personnes : 25 m<sup>2</sup> ou 29 m<sup>2</sup>  
Comprennent :
  - une salle d'eau (lavabo, douche, wc - il vous sera précisé sur le bordereau de réservation si les WC sont séparés du coin douche.
  - Un coin cuisine (évier, réfrigérateur, chauffe-eau, gazinière),
  - un coin repas, un séjour,
  - pour un mobil-home de 4 personnes : deux chambres distribuées comme suit : 1 chambre avec un grand lit 120/140 par 190 cm et une chambre avec 2 lits jumeaux 60 cm par 190 cm . Pour un mobil home de 6 pers. : 2 chambres également distribuées comme suit : 1 chambre avec un grand lit 120/140 par 190 cm 1 chambre avec lits jumeaux 60 cm par 190 cm et un lit convertible dans séjour ou coin repas 120/140 par 180 cm.
  - Meubles de jardin, parasol. Possibilité de louer un barbecue à gaz (seul autorisé) à la réception 15 € (forfait gaz à la semaine). Les barbecues à charbon de bois et électriques sont INTERDITS.
  - Tous les ustensiles de cuisine (couverts, vaisselle, ...) sont compris ainsi que les couvertures et les oreillers. Les draps, taies d'oreillers et les torchons ne sont pas fournis.
  - L'âge du mobil-home loué vous sera communiqué par tranches de 0 à 7 ans de 7 ans à 12 ans ou + de 12 ans avant la réservation et devra être inscrit sur le bordereau de réservation.
- 11. PUISSANCE ÉLECTRIQUE.** l'équipement électrique du mobil-home est limité à 6 ampères, donc pas d'appareils de plus de 1000/1200 watts.
- 12. CONSOMMABLES.** le gaz pour le mobil-home (pour les barbecues, le gaz est compris dans les 15 € par semaine de location), l'électricité et l'eau sont fournis et inclus dans le prix de la location.
- 13.** Le mobil-home est relié au tout à l'égout "douche, wc, évier".
- 14.** la TAXE DE SÉJOUR et la CAUTION sont à payer à l'arrivée au P.R.L.
- 15.** Une caution de 200 € vous sera demandée à votre arrivée. Celle-ci vous sera rendue après un état des lieux.
- 16. ARRHES. IMPORTANT :** Il vous sera demandé 50 % d'arrhes pour 1 semaine de location et le montant d'une semaine de location pour une réservation de 2, 3, 4 semaines.
- 17.** Les arrhes ne sont pas remboursables en cas de désistement
- 18. ARRIVÉES/DÉPARTS :** Les locations se font à la semaine du SAMEDI 14 h au SAMEDI 10 h 30.
- 19. SOLDE :** à votre arrivée, vous devrez satisfaire aux formalités d'usage, payer le solde de la location, la taxe de séjour.
- 20. JOUR DU DÉPART :** il est important de prévenir la réception la veille de l'heure de votre départ qui devra être comprise entre 8 h et 10 h 30.
- 21. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE :** Elle est obligatoire. Copie à joindre aux arrhes.
- 22. ANIMAUX acceptés** dans le cadre de la loi, conformément à l'article 221-1 du code rural et aux décrets et arrêtés ministériels d'application. Les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie, "chiens d'attaque" sont interdits et les chiens de 2<sup>ème</sup> catégorie "de garde et de défense" devront être muselés et tenus en laisse par une personne majeure (art. 211-5 du CR). Le certificat de vaccination anti-rabique des chiens et chats sera demandé à l'arrivée à la réception ou lors de la réservation.
- 23. SITUATION :** Le PRL se trouve à 2 km de la plage, à 3 km du village, à 200 m. d'un centre commercial comprenant bar, tabac, crêperie, plats à emporter, alimentation générale, bazar presse, mini-golf.
- 24. EQUIPEMENT :** Cabine téléphonique à carte, repassage gratuit, machines à laver 4€ (lessive non fournie), séchoir à linge 4€, jeux d'enfants, piscine gratuite, ping-pong, boulodrome, point de rencontre.
- 25.** Les MESURES DE RESTRICTION D'EAU mises en place par arrêté préfectoral ou par décision de la direction du camping, doivent être strictement respectées.

*A retourner signées, accompagnées du bordereau de location et des arrhes. MERCI.*

Date  
Signature